



Usage de faux (cas particulier)

Par **skame**, le **26/08/2009** à **17:14**

Bonjour, je souhaiterais savoir ce que l'on risque pour usage de faux mais dans un certain cas.
On m'a donné un chèque et lorsque j'ai été le mettre à la banque, le banquier m'a fait remarquer qu'il n'y avait pas de signature. La personne m'ayant fait le chèque habite à 1000 km de chez moi et donc j'ai demandé au banquier si il ne pouvait pas passer sans signature, il m'a dit non mais m'a fait comprendre que si je le signalais, il le ferait passer.
Je me suis seulement rendu compte qu'il s'agissait d'un usage de faux et donc d'un délit. Je souhaiterais savoir si il risque d'y avoir des peines contre moi (amende ou autre) en sachant que j'apporte de la majorité.
Merci d'avance.
Cordialement,
Arnaud